

## CAMPAGNE DE FOUILLES ARCHÉOLOGIQUES MENÉES PAR L'ÉTAT SUR LE GRAND SITE DE LA DUNE DU PILAT

A partir du lundi 7 octobre et pour une durée de deux semaines, des fouilles archéologiques ont lieu sur le Grand Site de la Dune du Pilat. Cette opération réalisée sur une parcelle du Conservatoire du littoral bénéficie d'une autorisation de fouille délivrée par le Ministère de la Culture (DRAC Nouvelle Aquitaine, Service Régional de l'Archéologie).



Fouilles archéologiques menées en 2014 et 2018 sur le Grand Site de la Dune du Pilat

Depuis 2005, le Ministère de la Culture a accentué son action sur la recherche archéologique côtière en Nouvelle Aquitaine. Ceci se traduit notamment par la surveillance régulière de la côte sud de la commune de La Teste-de-Buch, entre la Dune du Pilat et la plage de la Lagune, dans un secteur qui a révélé une cinquantaine de sites archéologiques depuis le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. **Ce suivi a permis de faire des avancées considérables sur la compréhension des mécanismes d'installation des populations anciennes dans cette zone côtière.**

### DEVANCER L'ÉROSION

Chaque hiver, la mer fait reculer de plusieurs mètres le trait de côte, entraînant la destruction de nombreux vestiges archéologiques. L'exutoire du Bassin d'Arcachon est en perpétuel mouvement. Il est soumis inlassablement et alternativement à des phases d'ensablement puis d'érosion.

À l'image des dernières campagnes menées sur le site classé en 2014 et 2018, et en 2021, du côté de la Lagune, les **fouilles de l'automne 2024** viennent devancer l'érosion qui grignote, chaque année un peu plus, la Dune du Pilat.

A l'aide d'une pelle mécanique - outil obligatoire pour terrasser les couches récentes de sables avant d'attaquer le sol profond - les bénévoles chevronnées du **Groupe de Recherches Archéologiques du Pays de Buch** emmenés par l'archéologue testerin **Philippe Jacques**, interviennent sur le même secteur qu'en 2018.

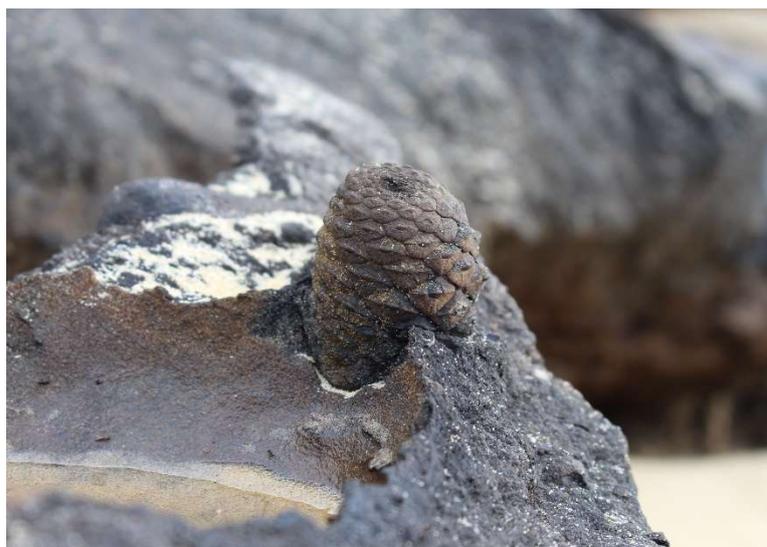


**L'axe principal de cette fouille concerne le paléosol n°2, daté entre 1000 et 500 ans avant notre ère.**

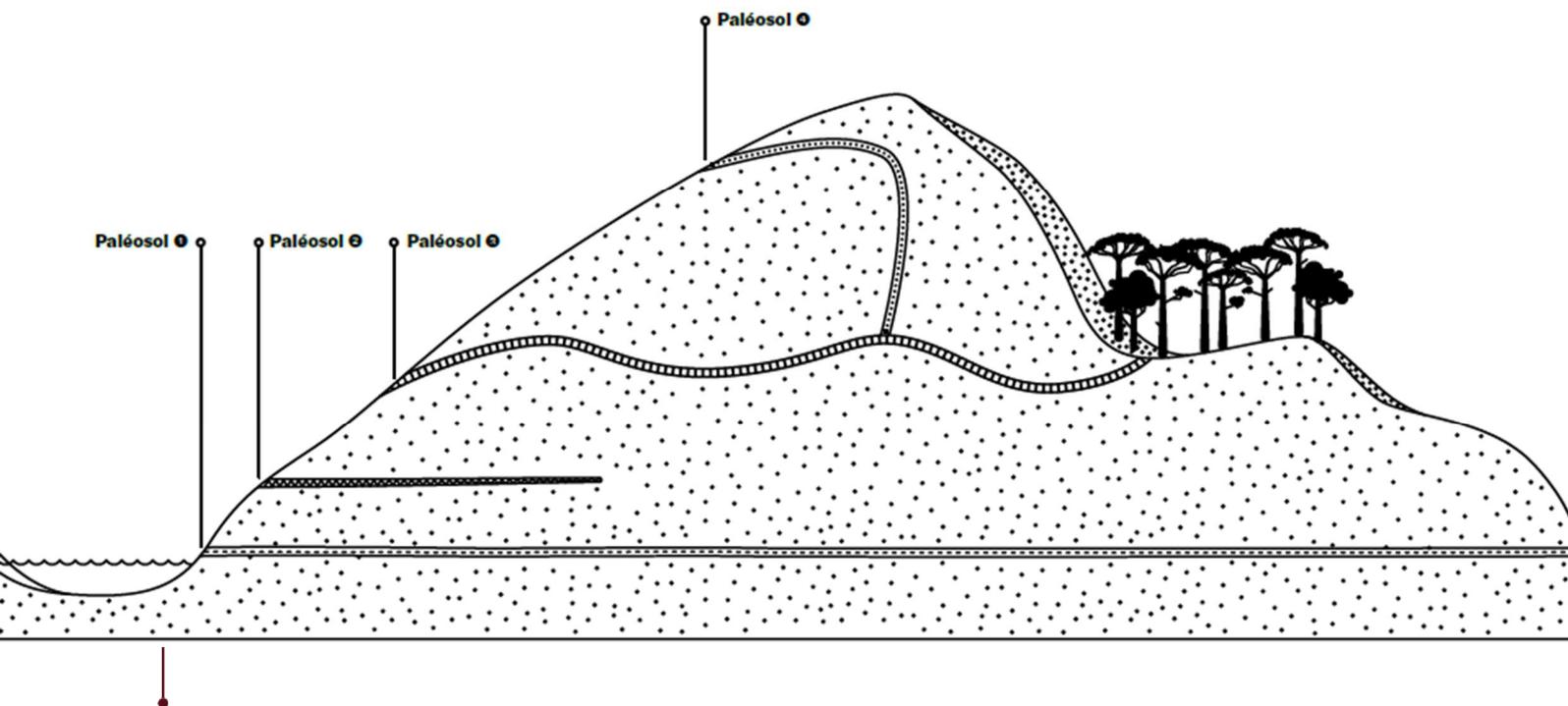
Décapé sur une centaine de mètres de long, le but est de préciser l'histoire de l'évolution de ce sol forestier depuis l'implantation des premières zones humides jusqu'à son recouvrement par les sables dunaires. Cette opération permet également de préciser les contours des activités artisanales et des habitats des femmes et des hommes de la protohistoire. Pour cette nouvelle campagne de fouille, un accent particulier est mis sur l'étude morphogéologique des différentes strates rencontrées.

**La Dune du Pilat, un livre d'histoire à ciel ouvert**

**Véritable archive naturelle, la Dune du Pilat retrace 4 000 ans d'histoire.** Elle est constituée d'un mille-feuille de différentes strates, visibles sur sa face ouest soumise à l'érosion. Il s'agit d'une alternance de ligne noire (paléosol) et de phase dunaire. Ces paléosols (les scientifiques en ont distingué 4 principaux) correspondent à des anciennes forêts qui sont venues fixer les dunes mobiles avant d'être à leur tour recouvertes par de nouvelles dunes. Ce phénomène a figé ces sols et les activités humaines qui s'y sont développées.



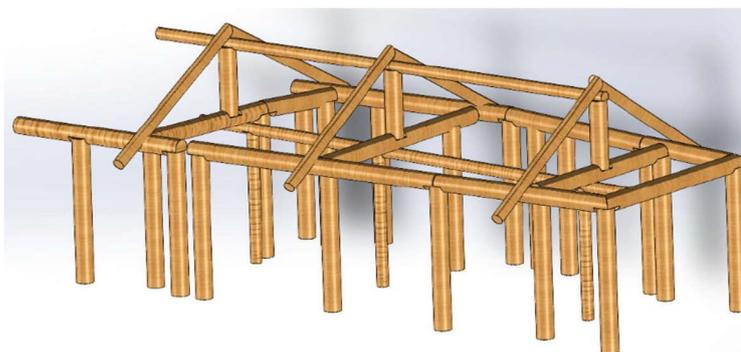
● Pigne fossilisée dans le paléosol



En savoir plus sur la formation de la Dune du Pilat : vidéo à découvrir [ici](#)

### La protohistoire (1000 à 500 ans avant notre ère)

Cette période (**fin de l'Âge du Bronze et Premier Âge du Fer**) correspond au paléosol 2. A cette époque, la forêt est implantée sur un sol sableux pratiquement plat. L'habitat qui s'y développe est constitué de plusieurs unités d'habitation dispersées au sein de différentes clairières dans un secteur où serpente une petite rivière.



Reconstitution d'un bâtiment de l'Âge du Fer



Sépulture à incinération du Ve siècle avant notre ère

Les vestiges retrouvés correspondent aux emplacements des **anciennes habitations**. Ils sont le plus souvent caractérisés par des trous de poteaux et des fosses qui délimitent les bâtiments en bois. Plus rarement des vestiges construits sont retrouvés comme des foyers. **Ces populations vivaient de l'élevage et de la production de sel. Elles filaient la laine, pêchaient et commerçaient le long du rivage et dans l'arrière-pays.**

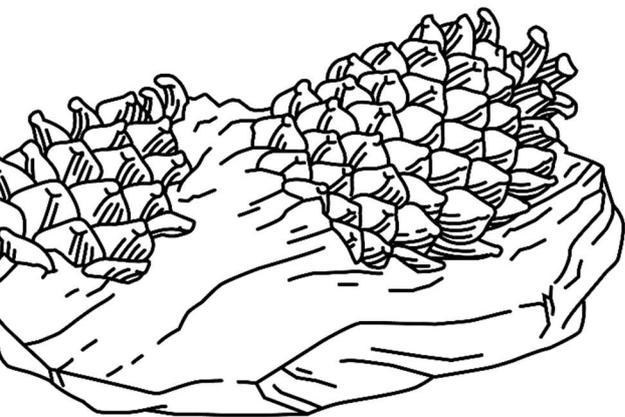
Les fragments de céramiques retrouvés permettent à la fois de dater et de comprendre la nature de ces implantations humaines.

## LES OBJECTIFS DE LA FOUILLE DE 2024

L'enjeu est de conforter et aller plus loin dans la recherche des traces d'occupation humaine et d'activité économique à cette époque lointaine.

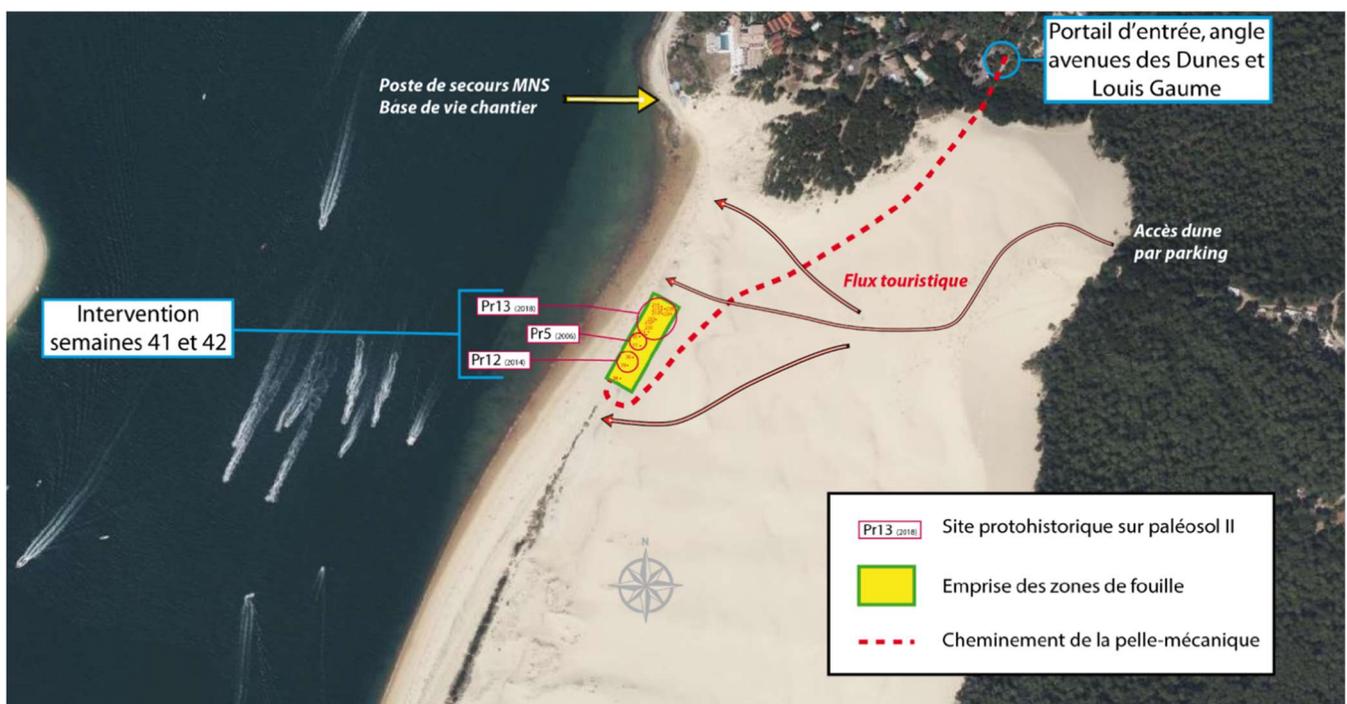
Les dernières fouilles en 2018 avaient révélé de nombreux trous de poteaux, traces d'anciens bâtiments, des fosses, des céramiques, des fragments d'un four domestique, plusieurs fusaïoles servant à assurer la rotation régulière d'un fuseau de filage à la main.

Cette fouille d'envergure doit permettre d'obtenir des avancées notables dans la connaissance des populations du début de l'Age du Fer de cette contrée du Pays de Buch.



A cette occasion, le Syndicat Mixte de la Grande Dune du Pilat, gestionnaire du site, propose des activités de médiation gratuites :

- Des accueils postés pour répondre aux questions des visiteurs, à proximité du site de fouilles
- Des balades commentées les 13 et 15 octobre à 10h
- Un espace découverte à la cabane médiation du Grand Site



## CONSIGNES DE SECURITE A RESPECTER PAR LE PUBLIC

Toutes les zones de fouilles sont délimitées par un piquetage et du ruban de chantier. L'emprise de ces différentes zones étant inaccessible aux personnes non autorisées pour raison de sécurité, le franchissement de cette limite est donc strictement interdit.

La présence d'une pelleteuse en déplacement sur la plage entre les zones de fouille nécessite une attention toute particulière. Personne ne doit se trouver à moins de 20 m de cet engin.

L'opération archéologique menée sur la parcelle CE195 de la Dune du Pilat, propriété du Conservatoire du littoral, bénéficie d'une autorisation de fouille délivrée par le Ministère de la Culture (DRAC Nouvelle-Aquitaine, Service Régional de l'Archéologie).

Il est rappelé que personne n'est habilité à pratiquer des fouilles archéologiques et/ou utiliser un détecteur de métaux sans autorisation de l'Etat et que toute découverte fortuite à caractère archéologique doit être signalée aux services compétents (mairie, préfecture, DRASSM, DRAC). Toute infraction est sanctionnée par les dispositions pénales prévues par les articles L.544-1 et suivants du Code du patrimoine et l'article 322-3-1 du Code pénal.



site classé

dune du Pilat

